



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

AVIS PUBLIC

REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES À DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

Avis public est donné par le soussigné de la Municipalité régionale de comté de Drummond, qu'en raison des récents développements de la situation de pandémie de la COVID-19 et le fait que les rassemblements à l'intérieur dans un lieu public ne sont pas permis, en vertu du décret 102-2021 du 5 février 2021, modifié notamment par l'arrêté numéro 2021-009 du 25 février 2021, la vente d'immeubles à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires **est reportée** au 23 septembre 2021.

Donné à Drummondville, ce 2^e jour du mois de juin 2021.

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,

M^e Michel Royer, avocat